

# Cultures de la communication

## L'oral de rattrapage

### Texte de référence

L'arrêté du 20 juin 2024 portant définition des épreuves de contrôle du brevet de technicien supérieur précise la nature de l'épreuve **cultures de la communication**.

Une FAQ a été mise en place et répond à de nombreuses questions que l'on peut se poser sur cette nouvelle épreuve.

### Qui peut passer cet oral de rattrapage ?

Les candidats dont la moyenne générale est inférieure à 8 sont déclarés ajournés. Ceux qui ont obtenu une **moyenne générale au moins égale à 8 et inférieure à 10 sur 20 ainsi qu'une note moyenne au moins égale à 10 sur 20 aux épreuves professionnelles** définies pour chaque spécialité du brevet de technicien supérieur sont autorisés à se présenter aux épreuves de contrôle, qu'ils choisissent parmi celles qui sont définies par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur. Le jury prend alors en compte la meilleure note obtenue par le candidat aux épreuves

### Déroulement de l'épreuve

**Durée :** 20 minutes.

**Temps de préparation :** 20 minutes.

#### Epreuve orale

L'examinateur fournit au candidat deux documents (l'un textuel et l'autre à caractère iconographique). **Le texte est en lien avec le programme de Cultures de la communication et le document iconographique est extrait d'une opération de communication.** Ces deux documents sont accompagnés d'une question permettant d'évaluer la compréhension du texte et son intérêt pour l'opération de communication proposée.

A l'issue de sa préparation de 20 minutes, le candidat présente les documents et les confronte pour répondre à la question posée, pendant 10 minutes. Un entretien, partant du propos du candidat, d'une durée de 10 minutes, évalue ensuite les compétences de communication, de réflexion et la maîtrise du programme de cultures de la communication.

L'évaluation de l'épreuve est globale et apprécie le degré de maîtrise des compétences suivantes :

- communiquer oralement ;
- maîtriser les techniques d'analyse des médias en prenant en compte le contexte historique et sociologique ;
- faire preuve de curiosité intellectuelle, d'ouverture d'esprit et de recul critique ;
- maîtriser les connaissances de base dans l'analyse et la production de messages ;
- faire preuve d'une bonne compréhension de la culture des annonceurs.

### Les sujets

Chaque examinateur se munira de sujets qu'il aura conçus.

# Cultures de la communication

## L'oral de rattrapage

L'essentiel est que chaque sujet comporte un document écrit et une image. On sera attentif à la lisibilité des documents et à adapter la longueur et la difficulté des textes au temps de préparation (20 minutes).

Chaque sujet pouvant être utilisé plusieurs fois, on veillera à conserver le sujet du candidat après son passage pour limiter les risques de diffusion.

**L'accueil du candidat :** l'examinateur rappellera au candidat le temps de préparation dont il dispose (20 minutes) et comment se déroulera l'épreuve (*par exemple : « Pendant les 10 premières minutes, vous présenterez et confronterez les documents suivants afin de répondre à cette question : en quoi ces documents éclairent-ils votre réflexion sur le thème au programme. Cette première partie de l'épreuve sera suivie d'un entretien de 10 minutes ».*)

**La première partie de l'épreuve :** le candidat commencera par présenter et confronter les deux documents en les mettant au service d'une réflexion sur le thème au programme. Cette présentation ne doit pas excéder 10 minutes. On attend du candidat qu'il soit capable de rendre compte des idées principales des documents sans faire de contresens, de les analyser (en particulier l'image), d'établir un lien entre les idées dégagées et le thème au programme, dans un propos cohérent et construit. Il s'agira, pour le jury, de rester souple quant à la forme du propos : on ne pénalisera pas un candidat qui choisirait une énonciation à la première personne (par exemple « Ces documents ont éclairé ma réflexion sur le thème parce qu'ils m'amènent à réfléchir à tel aspect »), ni un candidat qui n'organiserait pas son propos en « parties » si le discours progresse de façon cohérente.

**La deuxième partie de l'épreuve :** elle consiste en un entretien partant du propos du candidat. Il ne s'agit donc pas de l'interroger pour vérifier ses connaissances sur tous les aspects du thème au programme mais de **l'inviter à compléter, enrichir, nuancer sa réflexion, développer, illustrer son propos dans un questionnement ouvert**. On peut par exemple demander au candidat ce qu'il pense du positionnement d'un des auteurs des documents étudiés dans la première partie, s'il peut rapprocher ces documents d'autres œuvres ou contenus étudiés dans l'année. Partant de son propos, on peut l'inciter à nuancer un point de vue, à développer ou illustrer un point précis.

### L'évaluation de l'épreuve

**L'examinateur remplit la grille de notation en veillant à ce que la note obtenue soit clairement explicitée par le degré de maîtrise des items et l'appréciation générale.**

Propositions de ressources et de sujets sur TRIBU :  
[https://tribu.phm.education.gouv.fr/portal\\_v2/tribu-app/document?id=mGfbIp](https://tribu.phm.education.gouv.fr/portal_v2/tribu-app/document?id=mGfbIp)